

# COMMUNE DE ROTT

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 7 DECEMBRE 2023)

Nombre de membres élus : 11

Convocation du 28 novembre 2023

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 11

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023

---

*L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à l'Ancienne Mairie,  
sous la présidence de M. STROHL Claude, Maire.*

Membres présents : STROHL Claude, BASTIAN Gabriel, BUCHI Alain, EGLIN Yannick,  
HEIL Mickael, HEIMLICH Thierry, LEICHTNAM Cyrille,  
SCHAFFNER Céline, WALT Fabien, WALTZ Clément, WUST Grégory.

*Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.*

Secrétaire de séance : SCHAFFNER Céline.

#### **Délibération 2023-031 : Convention avec l'Association de gestion de la Boutique Alimentaire de l'espace solidarité de Wissembourg.**

*Vu* la délibération de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg en sa séance du 12 décembre 2022 autorisant son Président à signer la convention d'adhésion avec l'Association de Gestion de la Boutique Alimentaire de l'espace Solidarité de Wissembourg,

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :*

- *d'approuver* la convention d'adhésion à l'Association de Gestion de la Boutique Alimentaire de l'espace Solidarité de Wissembourg signée entre la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et les communes de Cleebourg, Ingolsheim, Riedseltz, Steinseltz, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Schleithal, Hunspach, Seebach, Rott, Climbach, Drachenbronn et Wissembourg.

- *d'autoriser* Monsieur le Maire à procéder au mandatement des paniers alimentaires facturés à la commune par l'Association de Gestion de la Boutique Alimentaire de l'espace Solidarité de Wissembourg.

**Délibération 2023-032 : Décision modificative N°1/2023 – budget communal  
(entrée de la UTE dans le patrimoine)**

**Vu** la délibération 2023-002 du 28 février 2023 acceptant le don pour l'installation de l'abri « ÜTE », la fixation de la durée d'amortissement pour la subvention d'équipement versée et l'intégration du bien à l'inventaire de la Commune pour une valeur de 10 516.02€ TTC (8 763.35€ HT) pour une surface de 5m<sup>2</sup>,

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'adopter** la décision modificative suivante :

Compte	Chapitre	N° de Compte	Modification
Dépense d'investissement	041 opérations patrimoniales	212 Agencements et aménagements de terrains	+ 10 516.02 €
Recette d'investissement	041 opérations patrimoniales	10251 Dons et legs en capital	+ 10 516.02 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

**Délibération 2023-033 : Décision modificative N°2/2023 – budget communal  
(amortissements des subventions d'équipements)**

**Vu** la délibération 2023-022 du 19 septembre 2023 fixant à 10 ans la durée d'amortissement pour la subvention d'équipement versée à ORANGE pour la mise en souterrain du réseau téléphonique,

**Vu** la délibération 2023-002 du 28 février 2023 fixant à 4 ans la durée d'amortissement pour la subvention d'équipement versée à SYCOPARC pour la UTE,

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'adopter** la décision modificative suivante :

Compte	Chapitre	N° de Compte	Modification
Recette d'investissement	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	280422 Bâtiments et installations	+ 155.17 €
Recette d'investissement	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	2804182 Bâtiments et installations	+ 787.50 €
Recette d'investissement		021 Virement de la section de fonctionnement	- 942.67 €
Dépense de fonctionnement	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions.	+ 942.67 €
Dépense de fonctionnement		023 Virement à la section d'investissement	- 942.67 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

**Délibération 2023-034 : Décision modificative N°3/2023 – budget communal (versement rétroactif de la GIPA)**

**Sur rapport de Monsieur le Maire,**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- **d'adopter** la décision modificative suivante :

Compte	Chapitre	N° de Compte	Modification
Dépense de fonctionnement	011 Charges à caractère général	60612 Energie – électricité	- 2 600 €
Dépense de fonctionnement	012 Charges de personnel et frais assimilés	6411 Personnel titulaire	+ 2 600 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## Divers

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.**